

PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL

Plan d'actions



Sommaire

Sommaire	2
Chapitre 1	3
Défi Climat : la démarche	3
1. Le cadre réglementaire et l’affirmation du rôle de la CCDB	3
2. La construction des actions	4
3. Structuration du plan d’actions.....	6
Chapitre 2	8
Plan d’actions du PCAET	8
Recapitulatif du budget	47

Chapitre 1

Défi Climat : la démarche

1. Le cadre réglementaire et l'affirmation du rôle de la CCDB

La lutte contre le changement climatique est l'une des priorités internationales, avec des engagements et des impacts qui se renforcent depuis plusieurs années. Sur le territoire de Dieulefit-Bourdeaux, les températures moyennes attendues d'ici la fin du siècle seront de 2 à 5°C plus élevées qu'aujourd'hui¹.

Si la France a engagé une politique énergétique et climatique au travers de diverses lois (loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), Stratégie Nationale Bas Carbone, Loi Climat Résilience, Loi Climat Energie), la région et les collectivités sont également invitées à prendre part à cette transition.

Les mesures prises par la Communauté de Communes de Dieulefit-Bourdeaux ont donc été établies en corrélation avec les objectifs nationaux et régionaux (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET) : de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de diminution de la consommation d'énergie, de réduction de l'utilisation d'énergie fossile, d'augmentation de la part d'énergies renouvelables, de diminution du volume de déchets, de rénovation « BBC » de l'ensemble des bâtiments...

La loi LTECV fixe des objectifs à moyen et long terme :



¹ Diagnostic CCDB Défi Climat - 2020

2. La construction des actions

L'engagement de la CCDB dans un Plan Climat Air-Energie Territorial, et dans une démarche de labélisation Cit'ergie, a pu débuter en 2019.

Une première phase de diagnostic du territoire, de rencontres et d'interview de divers acteurs (agriculteurs, techniciens forestiers, acteurs touristiques et économiques...) a permis de rendre compte des premiers impacts visibles du changement climatique au niveau local. Cette première phase a pu être réalisée par deux bureaux d'étude spécialement missionnés : Alnaïr et D'un monde à l'autre.

Une autre phase du diagnostic a également permis de questionner, par des séances publiques, les besoins et attentes du territoire en matière de lutte contre le changement climatique. Toutes ces propositions ont pu toucher de nombreuses thématiques : le foncier, l'habitat, la filière bois, l'agriculture, l'eau, le tourisme, les déchets, la mobilité, la production d'énergie, la sensibilisation, et même la gouvernance.

Réunions thématiques et/ou publiques	LIEU et DATE
Agriculture & Bois Forêt	Roche St Secret – 23/10/2019
Réunion publique	Bourdeaux – 13/11/2019
Réunion publique	Dieulefit – 20/11/2019
Economie & Entreprises	La Begude de Mazenc – 06/12/2019
Tourisme & Métiers d'Art	Dieulefit – 06/12/2019
Réunion publique	La Begude de Mazenc – 06/12/2019
Comité des maires	Teyssières – 06/02/2020

La crise sanitaire a quelque peu affectée le calendrier et retardée le lancement de ce plan climat. A partir de mars 2020, toutes les réunions prévues ont été décalées. Puis, en fin d'année 2020, un chargé de mission Défi Climat a été recruté.

A partir du premier trimestre 2021, les diverses commissions récemment constituées ont pu aborder le sujet du défi climat, et soumettre leurs idées ou propositions. Durant ces phases de réflexion, les élus et chargés de mission ont pu apporter leur vision technique des actions à porter sur les champs de compétences de la commission.

Commissions thématiques	DATES
Agriculture – Gestion de l'espace - Forêt	30/03/2021
Développement économique	01/03/2021
Tourisme – Sports Nature	29/03/2021
Habitat – Défi Climat	12/02/2021

Culture – Solidarités	20/04/2021
Enfance – Jeunesse	01/03/2021
Service gestion des déchets	28/04/2021

Les élus des commissions ont également pu lister de nombreuses actions plus générales, et liées à la lutte contre le changement climatique. Ainsi, après un premier aperçu des actions proposées par l'ensemble des acteurs du territoire, des objectifs larges, dits opérationnels, ont pu émerger.

Certains de ces objectifs ne relevaient d'aucunes commissions de la CCDB, mais ont pu être largement mentionnés. Il a donc été proposé, en partenariat avec les bureaux d'étude qui suivaient toujours l'élaboration du plan climat, de réaliser des réunions avec les conseillers municipaux du territoire sur ces thématiques plus larges. Puis d'aborder les thèmes de la sensibilisation, des initiatives locales ou de la solidarité locale, directement avec les citoyens du territoire.

Enfin, plusieurs groupes de travail ont été créés par les commissions (Habitat, Tourisme, Dev. Economique, Agriculture), et ont pu étayer les propositions d'opérations à mener sur le territoire. Ces groupes de travail ont pu intégrer des acteurs privés du territoire, des élus ou des citoyens.

Réunions thématiques et groupes de travail	DATES
Exemplarité des institutions & Aménagement des espaces publics & Mutualisation : ouvert à tous les conseillers municipaux du territoire	Dieulefit – 23/11/2021
Sensibilisation, initiatives locales, mutualisation et solidarité locale : réunions publiques	Le Poët Laval & Bourdeaux - 24 & 25/11/2021
Groupe de travail « Mobilité », animé par la Banque des Territoires	Courant 2021
Groupe de travail sur la rénovation thermique	12/03/2021
Groupe de travail sur les énergies renouvelables	14/12/2021

Grâce à toutes ces propositions, la commission Défi Climat – Habitat, puis la commission permanente, ont pu sélectionner, puis prioriser les actions retenues. Cette priorisation s'est attachée aux opérations importantes, et a permis de définir un calendrier et un budget alloué.

Réunions d'élus	DATES
Commission permanente : choix des actions	03/03/2022
Commission Défi Climat – Habitat : priorisation des opérations (temps et budgets)	25/04/2022
Commission permanente : priorisation des opérations	19/05/2022
Comité des maires	15/09/2022

L'ensemble du processus de concertation a permis de finaliser le plan d'actions proposés ci-dessous.

3. Structuration du plan d'actions

Axes	Objectifs Opérationnels	Numéro fiche
1 - Impliquer les citoyens et les collectivités dans une transition énergétique et écologique	Faire des collectivités des institutions exemplaires en matière de transition écologique, et relais de la politique "Défi Climat"	1.01 1.01
	Former, conseiller sur les enjeux énergétiques et environnementaux, valoriser les initiatives écoresponsables du territoire	1.02 1.02
	Accompagner les citoyens et les collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments et des logements, en ayant des objectifs de Bâtiments Basse Consommation (BBC) ou passifs	1.03 1.03
	Favoriser et accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire	1.04
2 - Adapter les pratiques du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux	Mettre en place des solutions de transport de personnes ou de marchandises, en lien avec les mobilités douces, solidaires et partagées	2.05
	Promouvoir une gestion et des usages de l'eau sobres et responsables	2.06
	Accompagner le développement de projets en économie circulaire	2.07

	Inciter les acteurs publics et privés dans la mutualisation des équipements et des services	2.08
	Aménager et entretenir les espaces publics en regard des enjeux environnementaux et climatiques	2.09
	Engager les acteurs économiques du territoire vers des pratiques écoresponsables	2.10
3 - Accompagner le territoire vers un quotidien et une consommation responsables	S'engager vers une résilience alimentaire du territoire	3.11
	Mobiliser le territoire vers un objectif zéro déchet	3.12
	Promouvoir et soutenir les comportements écoresponsables	3.13
4 - Piloter et animer la démarche Défi Climat	Créer une gouvernance territoriale citoyenne, relais des actions portées	4.14
	Suivre et piloter la démarche Défi Climat	4.15
	Communiquer, informer et partager	4.16

Chapitre 2 : Plan d'actions du PCAET

Axe 1	Impliquer les citoyens et les collectivités dans une transition énergétique et écologique	Fiche Action N° 1.01 : Exemplarité des institutions
Objectifs Opérationnels	Faire des collectivités des institutions exemplaires en matière de transition écologique, et relais de la politique « Défi Climat »	

Contexte	<p>Alors que l'urgence climatique invite les particuliers et institutions publiques à s'engager toujours plus fortement dans l'action environnementale et écologique, le rôle des collectivités doit être celui de « moteur de la transition ».</p> <p>Si les secteurs à l'empreinte carbone sont bien évidemment mis à l'honneur (bâtiments, mobilité, achat, alimentation), d'autres ne sont pas non plus à négliger. Ainsi, sur les thématiques de l'énergie électrique, de l'eau ou du numérique, les collectivités font offices d'exemple à suivre.</p> <p>Face aux changements climatiques d'ores et déjà perceptibles à l'échelle locale, les collectivités se doivent également, par leurs engagements, d'amener le territoire à une meilleure gestion des ressources. Certaines collectivités agissent déjà, peut-être de manière naturelle, en faveur d'une préservation de l'environnement, via notamment des achats locaux ou de produits labélisés « durables », la mutualisation de certains équipements ou services, la rénovation de leurs bâtiments...</p> <p>Ce PCAET est donc l'occasion de formaliser ce qui se fait déjà par certains, et créer une cohésion de territoire sur l'exemplarité de nos institutions.</p> <p>En parallèle, et dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, la CCDB a décidé en 2018 de s'engager dans une démarche de labellisation volontaire Cit'ergie, désormais nommée « Territoire engagé climat – air – énergie ».</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faire que les collectivités se positionnent comme exemples à suivre en matière de transition écologique. - Inviter les communes et institutions publiques à s'engager sur plusieurs mesures phares dans leurs opérations d'investissement ou fonctionnement. - Permettre à tous les habitants du territoire d'avoir accès à une animation permettant de prendre conscience des enjeux globaux et locaux, induits par le changement climatique.
Opérations attendues	<p>Commandes publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une charte des achats durables sera établie par la CCDB et les communes membres, afin promouvoir la consommation locale, écologique, réparable et/ou biodégradable facilement. Si la gestion des achats peut être réfléchie de manière collective, et mutualisée, cette charte pourra évoluer.

	<p>La CCDB s'engage également à mettre en place un critère écologique dans les marchés publics. Ce critère sera à définir et fixer. Les communes seront également invitées à reprendre ce critère ou un autre dans leurs marchés publics.</p> <p>Gestion RH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place du télétravail pour les agents des collectivités sera favorisée. <p>Sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités sont invitées à mettre en place des animations à destination des enfants et/ou parents. Que ce soit dans les accueils de loisirs et espaces jeunes, dans les écoles via la création de lien entre communes et écoles, l'objectif est de proposer des projets de sensibilisation, spécifiques aux enfants (journée ramassage déchets, alimentation saine et durable, achats...). - Les collectivités s'engagent à mener des animations ou actions de sensibilisation sur leur territoire, relatives au changement climatique. <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le but de limiter les déplacements le télétravail des citoyens sera facilité, depuis des espaces partagés et connectés (co-working). - Afin de marquer l'engagement du territoire sur la transition énergétique et écologique, la CCDB s'engage à atteindre un premier niveau de labélisation « Label climat - air – énergie » (anciennement « Cit'ergie »). 		
Calendrier principales opérations	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une charte d'achat durable et d'un critère écologique dans les marchés publics au sein de la CCDB et des communes. • Espace partagé de travail et d'activités à Montjoux (CRTE) 	
	2023	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'animations parents/enfants par la CCDB 	
	2024	<ul style="list-style-type: none"> • Espace partagé de travail et d'activités à Bourdeaux (CRTE) • Rédaction d'un protocole « télétravail » pour la CCDB • Réflexion et mise en place d'un groupement d'achat intercommunal 	
	2025	<ul style="list-style-type: none"> • Labélisation « Climat-Air-Energie » 	
Porteurs du projet	Communes et CCDB Commission Enfance jeunesse	Partenaires	CAF, CEDER, Dep. Drôme
Budgets et moyens estimés	Animation sur projet scolaire CCDB : 2000€ /an Labélisation « Climat-Air-Energie » : 10 000€	Financements repérés	CAF Appel à projet ADEME – « Watty » Autres Appel A Projet (AAP) à venir
Indicateurs de suivi et de résultats	Documents produits : charte, critère sur les marchés publics, protocole de télétravail Animations réalisées Labélisation atteinte		

Axe 1	Impliquer les citoyens et les collectivités dans une transition énergétique et écologique	Fiche Action N° 1.02 : Former et valoriser
Objectifs Opérationnels	Former, conseiller sur les enjeux énergétiques et environnementaux, valoriser les initiatives écoresponsables du territoire	

Contexte	<p>La compréhension des enjeux environnementaux, l'impact local du changement climatique, les attentes et solutions individuelles possibles... tout autant de sujets qui ne sont pas connus ou conscientisés par l'ensemble des citoyens. Certains dénieient surement les problèmes écologiques actuels, mais une bonne partie de la population locale n'a tout simplement pas les moyens d'avoir accès à une information de qualité, à des solutions concrètes et faciles, ou à l'opportunité de mettre en place des actions quotidiennes tout en sachant qu'ils ne sont pas seuls à agir.</p> <p>Certaines actions de sensibilisation, notamment pour les écoles et les enfants, sont déjà en place (sensibilisation au tri des déchets, ramassage de déchet, formation à l'agroécologie, manifestations de plusieurs associations locales sur l'environnement...). La CCDB souhaite donc fidéliser son soutien à ses actions déjà en place, en s'impliquant par ses propres moyens à la formation et à la valorisation de solutions locales.</p>
Objectifs	<p>Permettre aux citoyens d'avoir accès à une source d'information leur permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre les enjeux écologiques et climatiques, - leur donner des solutions d'actions individuelles et collectives, - et de montrer/valoriser ce que certains peuvent déjà réaliser dans leur quotidien. <p>Ce dernier point a bien pour but de changer le regard d'une solution dite « écoresponsable » pour la rendre « normale », donc applicable par tous.</p>
Opérations attendues	<p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La CCDB et les communes du territoire s'engagent à proposer la formation de leurs agents techniques et de leurs élus aux enjeux écologiques et aux pratiques écoresponsables. - Proposer aux citoyens des formations, conférences sur les enjeux écologiques et climatiques. Que ce soit via une initiative citoyenne, associative, ou (inter) communale, les communes pourront mettre à disposition salle, matériel technique ou autres pour le bon déroulé de l'animation. <p>Relai local :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La CCDB souhaite se positionner comme relai local de la transition écologique pour les citoyens, entreprises ou collectivités. Elle pourra rechercher, grâce à ses chargés de mission, des solutions, explications, initiatives existantes pour les partager (voir fiche action spécifique n°4.15).

	<p>Les initiatives locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les initiatives locales seront relayées localement par les acteurs institutionnels. Certains projets écologiques pourront être soutenus financièrement par un fond d'aide spécifique de la CCDB. Un règlement d'aide pourra être établi, et les projets lauréats sélectionnés au cas par cas, selon leur bénéfice territorial en faveur de la préservation et sauvegarde de l'environnement (faune, flore et milieux), à la réduction des émissions de CO2, ou à la réduction d'autres types de pollutions environnementales. 		
Calendrier principales opérations	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'aides au projet privés de préservation et de réduction des polluants 	
	2023	<ul style="list-style-type: none"> • Début des ateliers de formation des élus et agents 	
Porteurs du projet	Citoyens, associations du territoire, collectivités	Partenaires	ADEME, Associations, Entreprises
Budgets et moyens estimés	Formation des agents et élus : 2000€ /an Fonds d'aides aux projets locaux privés de préservation et de réduction des polluants : 5000€ /an	Financements repérés	-
Indicateurs de suivi et de résultats	Animations, évènements, formations réalisées Nombre de demande de renseignement adressé à la CCDB sur la transition		

Axe 1	Impliquer les citoyens et les collectivités dans une transition énergétique et écologique	Fiche Action N° 1.03 : Rénovation et construction durable
Objectifs Opérationnels	Accompagner les citoyens et collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments et des logements, en ayant des objectifs de Bâtiments Basse Consommation (BBC) ou passifs.	

Contexte	<p>Depuis 2018, la CCDB est engagée dans un Programme Local de l’Habitat (PLH), listant 16 actions sur les domaines des logements sociaux, communaux, vacants, de la rénovation ou de la construction. Ce PLH fait par ailleurs suite à plusieurs opérations menées sur le parc privé depuis les années 90 (OPAH et PIG), et à un diagnostic du territoire sur la question du logement (2017).</p> <p>En parallèle, le diagnostic énergétique effectué dans le cadre du PCAET, est venu préciser quelques chiffres sur l’habitat et le tertiaire. Ainsi, à l’échelle de la CCDB, l’habitat est à l’origine de 20% des émissions de gaz à effet de serre et de 45% de l’énergie primaire consommée ; respectivement 7% et 11% pour le tertiaire, incluant de fait les bâtiments publics.</p> <p>Près des ¾ de la consommation de ces énergies a pour vocation le chauffage ou l’eau chaude sanitaire, et au moins 40% de l’énergie utilisée est d’origine fossile (propane ou fioul). 20% des bâtiments seulement utilisent une énergie renouvelable (bois énergie pour 95%, pompe à chaleur pour 4.5% ou solaire thermique). Sur le territoire, c’est également près de 83% des logements qui ont une étiquette énergétique de D, E, F ou G.</p> <p>Dans le même temps, les objectifs nationaux (neutralité carbone d’ici 2050 et loi TEPCV de 2015) ont été établis : 100% du parc devra être rénovés à un niveau Bâtiments Basse Consommation (BBC) d’ici 2050 (étiquette C minimum), les émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer de 40% d’ici 2030 (par rapport à 1990), la part des énergies renouvelables doit être portée à 32% de la consommation d’ici 2030, et la consommation d’énergie fossile devra être réduite de 30% d’ici 2030. Quant à la consommation d’énergie finale, elle devra diminuer de 60% d’ici 2050.</p> <p>Plusieurs mesures additionnelles sont venues compléter ces objectifs : zéro artificialisation nette des sols en Drôme d’ici 2040, interdiction de remplacer les chaudières fioul à partir de 2022, interdiction de louer les passoires thermiques (étalée entre 2024 et 2028), objectifs régionaux (SRADDET) plus ambitieux, Réglementation Environnementale des constructions neuves (RE 2020), loi Elan 2018, etc.</p> <p>Dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique signé avec l’Etat et le Département en janvier 2022, les collectivités s’engagent dans des opérations de rénovation thermique des écoles, mairies, siège de la CCDB, logements communaux...</p>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Engager des actions de sobriété et d’efficacité dans le domaine du bâtiment. - Promouvoir une sobriété énergétique dans nos comportements 	

	<p>- Atteindre les objectifs nationaux et régionaux de réduction de gaz à effet de serre, de diminution de la consommation énergétique finale, de diminution de la consommation d'énergie fossile, d'augmentation de la consommation d'énergie renouvelable, et de rénovation du parc de bâtiment en Bâtiments Basse Consommation (BBC).</p>
<p>Opérations attendues</p>	<p>Accompagner les communes et viser une exemplarité des institutions publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un audit énergétique de tous les bâtiments publics du territoire. Cet audit pourra s'appuyer sur des partenaires déjà connus pour sa réalisation : SDED, CAUE, SOLIHA... - En fonction des résultats de l'audit énergétiques, un schéma directeur immobilier du parc bâtiment pourra être réalisé. Ce Schéma Directeur immobilier concernera les bâtiments de la CCDB, et pourra, à souhait, inclure les bâtiments communaux. - Les collectivités sont invitées à inclure dans leur projet de rénovation ou de construction, des matériaux dits bio-sourcés. Les collectivités sont également invitées à tenir compte des caractéristiques techniques des matériaux permettant une bonne isolation en hiver ET en été. <p>Inciter les entreprises à s'engager dans la rénovation et la diminution des consommations d'énergie liées au bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En partenariat avec les Chambres consulaires, sensibiliser et encourager également les entreprises à rénover leur bâtiment et optimiser leur consommation d'énergie. <p>Agir sur l'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes sont invitées à prendre en compte des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique, de construction durable, de confort d'été pour la rénovation, etc. ; dans leurs documents d'urbanisme, via par exemple la réalisation d'un cahier des prescriptions architecturales. Les communes qui n'ont pas de Plan Local d'Urbanisme (PLU) peuvent également réaliser ce travail et transmettre leurs recommandations à la sous-préfecture en charge du Règlement National d'Urbanisme (RNU). - Engager une information systématique lors des dépôts de permis de construire ou lors de l'achat d'un bien immobilier. Une plaquette pourra être réalisée afin d'inciter à produire une part de l'énergie de façon renouvelable, les possibilités d'accompagnement et d'audit énergétique, la nouvelle Réglementation Environnementale (RE 2020), le besoin de rénovation BBC. <p>Encourager les particuliers via une information et un accompagnement de qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les actions d'accompagnement et de conseils des opérateurs du Service Public pour la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), et du/des Programme d'Intérêt Général (PIG), dans leurs missions d'aides et de soutien aux particuliers. Soutien financier de la part de la CCDB, mais également technique (mise à disposition d'espaces de travail, de connexion internet...) et

	<p>de communication (valorisation des diagnostics thermiques réalisés, des conseils dispensés...). D'autres dispositifs d'accompagnement pourront également être analysés (ex : « DOREMI » – « Facilaréno »).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la création d'un réseau d'acteurs locaux œuvrant et coopérant sur ces problématiques de rénovation. - Afin d'accélérer la transition de l'habitat : communiquer, sensibiliser et inciter, les particuliers à changer des modes de chauffage aux énergies fossiles (fioul, propane) en valorisant les énergies renouvelables locales, et promouvoir une sobriété énergétique. 		
Calendrier principales opérations	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Début des diagnostic Energétique des bâtiments communaux • Réalisation d'une plaquette à destination des particuliers qui achètent ou déposent un permis de construire • Rénovation thermique des écoles de La Bégude de Mazenc, Dieulefit et Le Poët Laval • Rénovation thermique du siège de la CCDB • Rénovation thermique de bâtiment communaux à Comps 	
	2023	<ul style="list-style-type: none"> • Plaquette d'information pour les constructeurs ou acheteurs du territoire 	
	2024	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma Directeur Immobilier des bâtiments de la CCDB et des communes intéressées • Rénovation thermique de l'école de Roche St Secret Beconne, et de logements communaux sur Eyzahut 	
	2025	<ul style="list-style-type: none"> • Fin des diagnostic Energétique des bâtiments communaux • Rénovation thermique de l'école et de la maison des associations de Bourdeaux • Rénovation thermique du gymnase de Dieulefit 	
Porteurs du projet	CCDB Communes	Partenaires	Etat, Département, Associations locales ou nationales, ADEME, Région, SDED
Budgets et moyens estimés	SPPEH – PIG ou OPAH : 35 000€/an Animation/Communication : 3000€ Schéma directeur immobilier CCDB, si externe : 30 000€	Financements repérés	- Appels à projet - Aides financières département et région pour l'aménagement
Indicateurs de suivi et de résultats	<p>Nombre de ménages contactant les opérateurs SPPEH, PIG Nombre de logements rénovés Etat du parc bâti public Animations, outils de communication réalisés</p>		

Axe 1	Impliquer les citoyens et les collectivités dans une transition énergétique et écologique	Fiche Action N° 1.04 : Energies renouvelables
Objectifs Opérationnels	Favoriser et accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire	

Contexte	<p>Le diagnostic réalisé dans le cadre de ce PCAET a pu faire un point sur la production et la consommation d'énergies renouvelables sur le territoire. Si seulement 15% de la consommation d'énergie primaire est d'origine renouvelable, cette proportion devra être poussée à 32% d'ici 2030.</p> <p>Actuellement, près des ¾ de cette consommation provient de l'utilisation de bois comme source d'énergie. La production électrique renouvelable, est avant tout photovoltaïque à 81% et à 19% hydraulique. Mais, la part de l'électricité produite et consommée localement n'est seulement que de 4.8% en 2019.</p> <p>L'objectif national est de produire, d'ici 2030, 40% de l'électricité de manière renouvelable. Les gisements théoriques semblent importants : près de 91 000 MWh de gisement photovoltaïque (hors contrainte patrimoniale liée aux monuments historiques) lorsque la production annuelle actuelle est de près de 2 275 MWh ; pour le solaire thermique le gisement est de près de 29 000 MWh contre 505 MWh installés en 2017 ; sans parler des gisements plus complexes mais possibles de biogaz et d'éolien.</p> <p>Solaire</p> <p>Le territoire se situe dans une zone de fort ensoleillement, de 2250 à 2500 h d'ensoleillement par an. Cela représente un potentiel de production photovoltaïque autour de 1500 à 1600 kWh/m²/an.</p> <p>Des initiatives se développent sur le territoire, notamment avec la création des centrales photovoltaïques villageoises de la Lance en 2017.</p> <p>Eolien</p> <p>Du fait de la qualité paysagère du territoire, d'espaces ou de monuments classés, le territoire n'est pas très propice à l'implantation de parcs éoliens. Quelques petites zones peuvent néanmoins être propices à un développement éolien. Ce potentiel serait à affiner.</p> <p>Bois</p> <p>Actuellement, l'exploitation du bois est estimée à 6000 m³ par an, alors que le volume capitalisé, sans rupture du renouvellement de la ressource forestière, s'élève à 18 785 m³. La surface forestière augmente d'environ 80 ha chaque année. Les contraintes liées au morcellement de la propriété forestière privée (95% de la surface forestière de la CCDB) ainsi que le relief, le manque de pistes de desserte, d'aires de tri et de retournement, rendent complexe la mobilisation du bois.</p> <p>Hydro</p> <p>Deux sites de production hydro-électriques de petites puissances sont installés sur le territoire (Pont de Barret et Roche St Secret). Face à la fluctuation des débits d'eau,</p>
-----------------	--

	la production d'hydro électricité varie sensiblement. A titre d'exemples, 500MWh avaient pu être produits en 2018 et 2019, contre un peu moins de 300MWh en 2020.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la production d'énergies renouvelables locale afin d'atteindre l'objectif de consommation d'énergie d'origine renouvelable d'ici 2030. - Favoriser la diminution générale de la consommation énergétique (autrement appelé sobriété).
Opérations attendues	<p>Inciter les entreprises à s'engager dans la production/consommation d'énergies renouvelables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'installation de moyens de production d'Energie Renouvelable (EnR) pour les entreprises qui vont s'installer, fixer des conditions de consommation et production d'énergie renouvelable dans les règlements de la CCDB (aide à l'investissement des entreprises, cahier des charges de cession de terrain, ...). - Inciter la production d'EnR dans les espaces d'activités économiques et les nouveaux bâtiments construits. En partenariat avec les Chambres consulaires, sensibiliser et encourager également les entreprises à produire leur énergie de manière renouvelable, de valoriser leur toiture, et les accompagner à mieux maîtriser leurs consommations d'énergie. <p>Accompagner les communes dans la production renouvelable et l'identification des gisements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener une étude sur les bâtiments et espaces publics permettant d'identifier le potentiel d'intégration en énergies renouvelables, en réseau de chaleur, photovoltaïques... Réaliser un Schéma Directeur des EnR, suite à l'étude citée ci-dessus. Il s'agira de programmer la production d'énergie renouvelable thermique et électrique sur les bâtiments publics du territoire pour 10 ans : montage d'un business plan, avec un budget annuel alloué et fléché (communication, études, implantation, travaux, etc.). - Inviter politiquement les porteurs de projets d'aménagement, privés ou publics, du territoire à intégrer, dans leur réflexion, un moyen de production de chaleur via une chaufferie collective ou un réseau de chaleur. <p>Encourager la filière de bois énergie locale, et promouvoir les comportements écoresponsables sur le chauffage bois:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser et identifier dans un document unique les fournisseurs de bois local sur le territoire, les pratiques de gestion forestière pour du bois énergie, et diffuser le document pour une communication communale et auprès du SPPEH. - Encourager les commandes groupées pour l'approvisionnement en bois, tout en s'assurant de l'origine et de la qualité du bois fournis. - Encourager l'approvisionnement en bois local pour les particuliers via le SPPEH, l'opérateur PIG et les associations du territoire. Un recensement sur l'approvisionnement en bois des particuliers du territoire pourra également renseigner sur les pratiques et les origines actuelles de bois énergie.

	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'exemplarité de la collectivité et inciter les communes à s'approvisionner en bois local pour le chauffage au bois. <p>Solaire thermique ou photovoltaïque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter un modèle d'autoconsommation en photovoltaïque et solaire thermique sur un bâtiment public. - Organiser l'animation locale de soutien, d'information et d'accompagnement des projets privés de photovoltaïques avec les acteurs du territoire (CEDER, SOLIHA, Centrales villageoises, CCDB, autres intercommunalités voisines...). - Assurer un soutien politique de la Communauté de communes à la Centrale villageoise ou à d'autres initiatives citoyennes de production d'énergie locale et collective. - Mettre en place une aide forfaitaire pour tout particulier mettant en place un système de panneau solaire thermique sur sa toiture. - Créer un fonds d'avance aux projets en autoconsommation collective permettant de financer la première étude de faisabilité. <p>Autres énergies renouvelables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve d'ouverture et accompagner les opportunités de développement possibles sur les autres sources d'énergie électrique (éolien, méthanisation, hydrogène, etc.). 		
Calendrier principales opérations	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Début étude de gisement en énergie renouvelable des bâtiments et espaces publics du territoire • Intégrer les dispositifs d'intégration d'énergies renouvelables au règlement des zones d'activité de la CCDB • Début aide forfaitaire à l'intégration d'équipement solaire thermique 	
	2023	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma Directeur des EnR sur le territoire • Recensement sur l'approvisionnement en bois du territoire, et les fournisseurs locaux • Mise en place d'un réseau de chaleur bois énergie à Roche St Secret Beconne 	
	2024	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un projet pilote d'autoconsommation et/ou d'énergie solaire thermique sur un bâtiment de la CCDB • Mise en place d'un réseau de chaleur bois énergie à Pont-de-Barret 	
	2025	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'avance aux études de faisabilité des projets en autoconsommation collective 	
Porteurs du projet	CCDB Communes Associations et/ou privés		Partenaires Département, Etat, ADEME, Région, SDED, Centrales Villageoises, CEDER, Artisans locaux du secteur du bâtiment
Budgets et moyens estimés	Mise à niveau après le schéma directeur des énergies renouvelables.		Financements repérés - ADEME - Fonds Chaleur - Aides financières régionales pour le bois

	<p>Etude de gisement des ENR 2022 : 20 000€ Aide forfaitaire au solaire thermique : 5000€/an Fonds d'avance à l'autoconsommation collective: 10 000€/an</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Aides d'état pour le rachat d'électricité - Aides du SDED pour la partie réseau
<p>Indicateurs de suivi et de résultats</p>	<p>Pourcentage d'énergies renouvelables produites et consommées localement Quantité d'énergie totale et renouvelable produite et consommée Nombre d'équipements à énergie renouvelable créés (chauffage, ECS, toiture) Quantité de Gaz à Effet de Serre évitée (notamment par le remplacement des chauffages fioul et propane) Nombre particuliers aidés et/ou accompagnés. Outils de communication produits Animations réalisées Réunions organisées</p>		

Axe 2	Adapter les pratiques du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux	Fiche Action N° 2.05 : Mobilités
Objectifs Opérationnels	Mettre en place des solutions de transport de personnes ou de marchandises, en lien avec les mobilités douces, solidaires et partagées	

Contexte	<p>La Mobilité est le deuxième principal consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire (un peu plus d'1/3 à chaque fois des consommations ou émissions). Seulement, cette mobilité est avant tout dépendante du pétrole, et doit se plier aux obligations et objectifs nationaux : loi TEPCV 2015, et neutralité carbone.</p> <p>Ainsi, le domaine du transport est directement visé par les objectifs de réduction de 30% des consommations d'énergie fossile d'ici 2030, de réduction de la consommation d'énergie finale de 60% d'ici 2050 et de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 40% d'ici 2030.</p> <p>Par ailleurs, sur le territoire, la mobilité reste un axe important de développement économique et touristique pour le territoire. Le caractère rural et « montagnard » du territoire implique également de grandes distances et dénivelés à parcourir. Les lieux d'habitation, de vie sociale ou culturelle, d'activité économique ou de service sont assez diffus, et l'usage de la voiture reste pour le moment indispensable pour pallier à cette répartition géographique. Si la population est fortement dépendante de la voiture, une partie reste relativement modeste (17% vit sous le seuil de pauvreté). La part du revenu dépensé dans les solutions de mobilité au quotidien ne cesse d'augmenter. Outre des enjeux environnementaux, les caractères sociaux et économiques sont des critères majeurs à prendre en compte dans la mise en place de solutions de mobilités durables.</p> <p>Tous ces paramètres ont pu être regroupés et analysés par l'embauche d'une stagiaire en 2021. Son travail a permis d'établir un diagnostic mobilités du territoire.</p> <p>En parallèle, la CCDB a pu être accompagnée par la Banque des territoires pour la création, l'animation et la réflexion d'un groupe de travail sur la mobilité. Ce groupe, composé d'élus, de citoyens, d'associations, de professionnels du tourisme ou du transport, a effectué plusieurs propositions.</p> <p>Enfin, nous pouvons rappeler que la CCDB n'a pas pris la compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM). Cette compétence reste régionale, certains services pouvant être délégués à la CCDB sur demande. Une convention de partenariat entre la région et la CCDB est actuellement en négociation sur ces sujets.</p> <p>Concernant l'aménagement urbain, les communes et le département restent compétents en la matière. Quant à la Vélo Route Voie Verte en projet sur la CCDB, et qui permettra de rejoindre Montelimar à Dieulefit, le Syndicat Mixte Roubion / Jabron en est le maître d'ouvrage.</p>
-----------------	--

	<p>Le développement de mobilités actives comme la marche, vélo, ou autres cycles à assistance électrique est issu de tout ce travail, et apparaît comme un excellent moyen de pallier à ces problématiques topographiques, environnementales, économiques et sociales.</p> <p>Les solutions de mobilités solidaires et partagées sont des moyens de mutualiser les équipements de transport, permettant aux plus modestes de se déplacer sans avoir à investir dans un véhicule personnel. Un autre type de public sera lui, plus sensible à un aspect écologique. Sur un territoire où l'habitat peut être diffus, la solidarité reste primordiale et salvatrice pour un public en difficulté de déplacement. La voiture individuelle reste un moyen de transport plus polluant (et plus onéreuse) que certaines alternatives que le territoire souhaite valoriser.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Valoriser, sécuriser et développer la mobilité active de type marche, vélo, ou d'autres cycles apportant une assistance à un effort musculaire, sur le territoire de la CCDB. Valoriser, mettre en place ou développer des solutions de transport solidaire ou partagé : transports en commun et partage de véhicule.</p> <p>Les objectifs nationaux, et régionaux de décarbonations de la mobilité sont également visés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser les mobilités sur le territoire - Promouvoir et suivre les pratiques multimodales pour les citoyens du territoire - Promouvoir la mobilité durable pour les salariés des collectivités et des entreprises - Développer le réseau et les infrastructures cyclables.
<p>Opérations attendues</p>	<p>Mobilités actives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un schéma directeur cyclable à l'échelle de la CCDB. - Développer aménagements et infrastructures piétonnes et cyclables, en accompagnant les communes dans leurs projets. Les communes pourront favoriser et sécuriser les cheminements piétons et cyclables (stationnements sécurisés, signalisations spécifiques, pistes cyclables, chaussée à voie centrale banalisée, réduction des vitesses de circulation, etc.). - Proposer et accompagner les communes, établissements et parents d'élèves qui le demandent, à organiser un ramassage scolaire piéton ou cyclable (vélobus ou pédibus). La CCDB peut aider les communes dans cette réflexion. - Mettre en place un service de location de vélos en étudiant les meilleures opportunités (partenariat avec d'autres Etablissement Public de Coopération Intercommunale, initiative privée, ou programme de financement spécifique). - Aider financièrement au développement cyclable les particuliers qui souhaitent investir dans un/des vélos. Cette aide pourra être remise à jour, réorganisée ou arrêtée. - Sensibiliser les citoyens grâce à une flotte de véhicules tests (organisée par un prestataire, une mise à disposition de véhicules, ou par l'achat en régie). <p>Mobilités solidaires et partagées :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un service d'autopartage local grâce à un partenariat avec une association locale (Mobicoop ou autres). - Mettre en place un réseau de conducteurs bénévoles permettant à un public vulnérable et isolé d'être accompagné dans son déplacement (projets en partenariat associatif, ou avec le soutien régional). - Un dialogue avec la Région sur les transports en commun sera mis en place avec pour objectif de réduire au maximum le coût et l'accessibilité des lignes régulières à un public dit « vulnérable ». - L'extension de la navette communale dieulefitoise à plusieurs communes proches, les jours de marché, sera envisagée. - La création d'une offre régionale régulière adaptée pour la saison touristique. - Lors de l'invitation à un évènement créer et/ou organiser par une des collectivités du territoire, celles-ci mettront en place un lien vers une plateforme de covoiturage ou rappelleront la possibilité pour tous de covoiturer. 		
Calendrier principales opérations	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du Schéma Directeur Cyclable • Reconduction de la prime aux vélos à assistance électrique 	
	2023	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de service d'autopartage local 	
	2024	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage réflexion sur le réseau de conducteurs bénévoles • Etude sur l'extension de la navette communale 	
Porteurs du projet	CCDB – chargés de mission Défi Climat et Tourisme Sports Nature Société civile, associations	Partenaires	Département, Associations locales ou nationales, ADEME, Région
Budgets et moyens estimés	Aide VAE : 5 000€/an Auto partage : 5 000€/an (inscription aux réseaux, communications, animations...) Réseaux conducteurs bénévoles : 500 à 5000€/an Navette touristique : 5000€/an	Financements repérés	<ul style="list-style-type: none"> - Appels à projet : ADEME – « AVELO » & « MOBY » (pour les écoles) ; Région – « PEND'AURA » ; Etat - « TENMOD » - Aides financières région pour les services de transport partagé et solidaire - Aides financières département et région pour l'aménagement (50% de la navette ou du réseau de conducteurs : soit entre 2500 et 5000€ en tout)
Indicateurs de suivi et de résultats	Part modal du vélo sur le territoire Fréquentation des ateliers de sensibilisation Sollicitation des dispositifs par les citoyens (primes à l'achat, location...) Nombre d'hébergeurs labélisés « Accueil vélo » Aménagements cyclables et piétons créés Parts modales des transports Fréquentation des lignes, des sites d'autopartage Nombre d'adhérent aux abonnements, de conducteurs bénévoles		

Axe 2	Adapter les pratiques du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux	Fiche Action N° 2.06 : Gestion de l'eau
Objectifs Opérationnels	Promouvoir une gestion et des usages de l'eau sobres et responsables	

Contexte	<p>La CCDB n'a à ce jour pas la compétence Eau et Assainissement, les compétences et modes de gestion sur le territoire sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 communes ont la compétence eau potable dont 6 ont la compétence assainissement collectif, les 4 autres ne disposant pas d'ouvrage épuratoire • 4 communes ont transféré leur compétence eau potable au SIE du Haut Roubion (qui concerne également 3 communes du périmètre de la Communauté de Communes du Val de Drôme) ; 3 de ces communes ne disposent pas d'ouvrage épuratoire • 5 communes ont transféré leur compétence eau potable au SIE du Bas Roubion (qui concerne également un grand nombre de communes de la Communauté de Montélimar Agglomération et 1 commune de la Communauté de Communes du Val de Drôme), 4 sur 5 disposant de la compétence assainissement collectif (1 commune ne dispose pas d'ouvrage épuratoire) • 2 communes ont transféré leurs compétences eau potable et assainissement collectif au Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement (SIEA) du Pays de Dieulefit-Bourdeaux • 19 communes ont transféré leur compétence assainissement non collectif au SIEA du Pays de Dieulefit Bourdeaux et 2 au Syndicat Intercommunal de Gestion Mutualisé de l'Assainissement (SIGMA), syndicat exerçant également la compétence « Service Public d'Assainissement Non Collectif » (SPANC) sur les territoires des Communautés de Communes du Val de Drôme (23 communes) et du Crestois - Pays de Saillans (1 commune). <p>En tant qu'ouvrage épuratoire nous pouvons citer : le système par boue activée (utilisé à La Begude de Mazenc), le système par lagunage (Bourdeaux, Pont-de-Barret, Le Poet-Laval et Dieulefit), le système de filtres plantés de roseaux (Comps, Eyzahut, Montjoux, Roche-St-Secret, Salettes et Vesc), les systèmes de filtres à coco ou sables (Teyssières, Montjoux), et enfin les fosses toutes eaux (Montjoux).</p> <p>En parallèle, les syndicats de rivière gèrent l'entretien, l'aménagement et la restauration des différents cours d'eau (Roubion et Jabron, Syndicat Mixte des Bassins du Roubion et du Jabron ; Lez, Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez).</p> <p>Enfin, dans le cadre de ce plan climat, un diagnostic de vulnérabilité territoriale sur le changement climatique a été réalisé par les bureaux d'étude « D'un monde à l'autre » et « Alnair ». Ce diagnostic s'attarde à la problématique de l'eau, et montre clairement les tensions déjà engagées sur la gestion de l'eau localement. Les épisodes de sécheresse plus intenses et longues, la baisse des précipitations ou à l'inverse l'augmentation du nombre de pluies torrentielles oblige le territoire à porter son attention sur la gestion de l'eau.</p>
-----------------	---

	<p>Cette ressource est précieuse, et le deviendra de plus en plus. Sa protection face à certaines pollutions ou pénuries, et sa gestion permettant d'anticiper fortes pluies et manques d'eau, sont autant de sujets que le territoire souhaite traiter.</p> <p>L'eau a un rôle écologique majeur : elle relève d'une importance vitale pour le domaine agricole, et est indispensable pour notre quotidien (dans l'habitat ou l'agriculture notamment). Mais elle est également un enjeu majeur pour le tourisme et l'économie locale.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger la ressource en eau des diverses sources de pollution. - Protéger la ressource en eau en adoptant des usages sobres. - Permettre une bonne gestion de cette ressource en préconisant les bons comportements de consommation, aménagements publics ou privés, et équipements.
<p>Opérations attendues</p>	<p>Eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afin d'anticiper les problèmes croissants de gestion de l'eau, une discussion avec les divers syndicats et régies sera menée afin de : promouvoir une gestion sobre de la ressource, et limiter les consommations excessives d'eau des citoyens. Cette discussion permettra, pour les communes et les différentes commissions de la CCDB, de mieux saisir les enjeux et préconisations possibles pour les activités économiques, touristiques, agricoles ou dans l'habitat. - Dans le cadre du transfert de la compétence (étude en 2024), une tarification incitative de l'eau, tenant compte des consommations saisonnières (problématique des résidences secondaires et hébergement estival), sera élaborée pour favoriser la diminution de la consommation. - Les collectivités sont invitées à intégrer des systèmes de récupération et de gestion de l'eau dans leurs bâtiments, lors de tout projet de construction ou de rénovation. - Les collectivités s'engagent à inspecter leurs bâtiments publics, à lister et promouvoir les dispositifs existants permettant de diminuer la consommation en eau : mitigeurs, détection de fuite, sensibilisation des usagers... - Les communes seront invitées à intégrer dans leurs recommandations et/ou documents d'urbanisme certaines mesures permettant de protéger cette ressource (Limiter la construction de piscines, sensibiliser les particuliers, créer un dialogue avec les gros consommateurs privés, etc.) - La protection des milieux face à l'afflux touristique est un enjeu majeur. Cette question sera intégrée à la nouvelle stratégie touristique du territoire et nécessitera un échange entre syndicats, régies, office de tourisme, communes et CCDB. - Valoriser et soutenir les actions de sensibilisation d'ores et déjà menées, afin de préserver la ressource et les milieux : actions citoyennes, associatives, communales ou scolaires, ramassage de déchets le long des routes et aux abords de cours d'eau, sensibilisation à certaines pollutions locales, préservation des écosystèmes aux abords des cours d'eau...

	<p>Assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les futurs projets d'assainissement, les collectivités et les citoyens seront invités à intégrer dans leur réflexion des solutions plus sobres en énergie et en eau. - Les communes seront également invitées à installer ou réorienter leurs toilettes publiques vers un système plus écologique (toilettes sèches, phyto-épuration, récupération d'eau de pluie...). 		
Calendrier principales opérations	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des réseaux d'eau pluviale à La Bégude de Mazenc • Mise en place de toilettes sèches à Roche St Secret Beconne 	
	2024	<ul style="list-style-type: none"> • Etude sur prise de compétence eau et assainissement (CRTE) 	
	2025	<ul style="list-style-type: none"> • Création de surfaces perméables sur le(s) parking(s) de Dieulefit • Rénovation du lagunage de Pont de Barret • Remise en l'état de la STEP d'Eyzahut 	
Porteurs du projet	Collectivités, Syndicats et citoyens	Partenaires	Agence de l'eau, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Dép. Drôme, Syndicats et régies
Budgets et moyens estimés	-	Financements repérés	Agence de l'eau
Indicateurs de suivi et de résultats	Mises en place de systèmes, équipements par les collectivités Groupes de travail sur cette question de l'eau Nombre d'animations de sensibilisation à la protection de l'eau Intégration de ces enjeux dans les politiques communales et touristiques		

Axe 2	Adapter les pratiques du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux	Fiche Action N° 2.07 : Economie circulaire
Objectifs Opérationnels	Accompagner le développement de projets en économie circulaire	

Contexte	<p>Le territoire de la CCDB, centré sur Dieulefit, possède une histoire et une activité locale importantes. Les domaines artisanaux et agricoles, le tissu associatif, y sont bien développés, implantés et regroupent une bonne partie de la population locale. Depuis plusieurs années déjà, les élus du territoire travaillent pour mettre en avant les savoir-faire locaux et créer du lien entre tous les acteurs. Certains acteurs du territoire n'hésitent pas à s'associer pour plusieurs événements ou projets : magasins de producteurs, boutique collective de céramistes ou d'artisan des métiers d'art, manifestations culturelles, projet Rézo Pouce, projets mêlant scolaire et associations locales... autant d'exemples de faire ensemble.</p> <p>Cette dynamique positive doit être encouragée et engagée sur d'autres secteurs d'activité ou d'intérêt. La transition écologique et son impact sur tous les domaines économiques nous amènent à inviter et accompagner les projets en économie circulaire.</p> <p>Coté forestier, la CCDB est engagée aux côtés du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Auvergne Rhône-Alpes depuis plusieurs années afin d'instaurer des principes de gestion durable des forêts sur le territoire du Bassin de Montélimar : information et formation à la gestion sylvicole, démarche de regroupement de propriétaires (création de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Haut pays de Dieulefit, ...), élaboration de Plans Simples de Gestion, participation à des journées d'information grand public... Le territoire a poursuivi son engagement par l'élaboration et le portage d'un Projet Sylvicole Territorial (Bassin de Montélimar) qui devra être retravaillé et renouvelé en lien avec l'adaptation des forêts au regard du changement climatique. Enfin, la CCDB a également contribué, depuis 2009, à la création d'une filière bois déchiqueté afin de fournir en combustible bois un réseau de chaleur intercommunal.</p> <p>La CCDB envisage à présent d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie forestière pluriannuelle en lien avec la gestion du foncier forestier, la valorisation de la ressource bois locale et l'adaptation des forêts au changement climatique. Pour ce faire, des partenariats seront instaurés avec des acteurs de la filière forêt-bois localement.</p>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement de projets locaux : le faire ensemble, la consommation et la production de produits locaux, la réutilisation des déchets des uns. - Structurer la filière forêt-bois, et faciliter la gestion concertée du foncier forestier. - Promouvoir la richesse forestière du territoire et l'accompagner face au changement climatique. 	

Opérations attendues	<p>Gestion de la forêt</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formaliser un projet de coopération avec le CRPF Auvergne-Rhône Alpes et les intercommunalités de Montélimar-Agglomération et la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, autour de: l’information et la formation des élus et propriétaires forestiers ; la réduction de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique ; la poursuite des opérations de gestion durable des forêts du Bassin de Montélimar ; la communication et les échanges autour des actions portées localement. - Renouveler et adapter le Projet Sylvicole Territorial en vue de l’adaptation des forêts au changement climatique : amélioration des peuplements, programme des coupes et travaux par itinéraire sylvicole... - Valoriser la ressource bois locale dans des projets d’économie circulaire (réseau bois énergie, valorisation des connexes de scierie et déchets bois de la filière...). <p>Développement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes et la CCDB peuvent proposer un Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) locale. Cet AMI permettra de bien marquer les ambitions du territoire, et d'accompagner une dynamique territoriale (acteurs économiques, associations, citoyens...). - Afin d’inciter à un partage et un échange de biens et de services entre citoyens du territoire, les collectivités aimeraient voir se développer une plateforme d’échange locale (S.E.L.). Le projet de S.E.L. pourra faire l'objet d'un Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI). - Accompagner et poursuivre le développement des filières de réemploi (recyclerie, matériau-thèque). - Pour consommer local, la création d’une monnaie locale pourra être étudiée par la commission économie et les partenaires locaux. <p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> - La valorisation des biodéchets est un axe important de l’objectif zéro déchet (fiche action n°3.13). Ainsi, un travail commun, de la collecte au réemploi, avec tous les acteurs concernés et la commission « Service Déchet » est nécessaire. 		
	Calendrier principales opérations	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation locale des biodéchets : étude « les alchimistes »
	2023	<ul style="list-style-type: none"> • A.M.I et S.E.L. proposés aux citoyens • Renouvellement du Projet Sylvicole Territorial (2023-2026) 	
	2025	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion pour la création d’une monnaie locale 	
Porteurs du projet	Citoyens, collectivités, entreprises et associations (CRPF, COFOR, ASLGF...)	Partenaires	CCI, CMA, Associations Artisans et Producteurs locaux, ADEME, CRPF, ONF, COFOR, FIBOIS, CEFA, CFPF, Experts forestiers, Entreprises bois, Entreprises de Travaux Forestiers, Négociants bois...

Budgets et moyens estimés	Gestion forestière et projet Sylvicole Territorial : 50 000€ sur 3 ans Etude biodechet : 13 000€	Financements repérés	Gestion forestière : 40 000€ Financement étude biodechet : 80% soit 10 400€
Indicateurs de suivi et de résultats	Projets repris localement via les A.M.I. Initiatives locales soutenues Communication réalisée Nombre d'acteurs impliqués dans les groupes de travail, journée de sensibilisation et nombre de réunions Projets de mise en gestion forestière Evenementiel grand public		

Axe 2	Adapter les pratiques du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux	Fiche Action N° 2.08 : Mutualisation
Objectifs Opérationnels	Inciter les acteurs publics et privés dans la mutualisation des équipements et des services	

Contexte	<p>Plus du tiers de l’empreinte carbone d’un Français provient de biens ou services importés. Cette part importante peut être réduite grâce à une réduction de l’achat, ou à une mutualisation des équipements et services. Outre les économies financières générées, c’est bel et bien les économies de pollutions induites qui sont visées.</p> <p>Repenser certaines utilisations d’équipements ou de services mutualisées n’est pas aussi aisé que pour un achat individuel. Outre l’achat, c’est l’organisation avale qu’il faut savoir repenser. Comme pour nous rappeler que cette transition environnementale n’est pas qu’écologique mais reste pleinement solidaire.</p>		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Désigner divers champs d’actions permettant de mutualiser les équipements ou services, à l’échelle des institutions publiques, ou de la privée. - Réduire les coûts environnementaux induits par l’achat ou l’utilisation d’un grand nombre de machine ou services, mais aussi de créer de la coopération et de la solidarité entre les divers acteurs. 		
Opérations attendues	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d’un groupe de travail réunissant toutes les communes du territoire pourra voir le jour afin d’organiser la mutualisation d’équipements spécifiques (véhicules, matériel technique, engins, broyeurs à végétaux, etc...). - Afin de traiter les problématiques sociales, le territoire engagera une réflexion sur la création d’un Centre Intercommunal d’Actions Sociales (CIAS). - La CCDB a d’ores et déjà engagée une réflexion pour la mise en place d’un Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi). C’est un enjeu majeur pour le territoire en terme de protection de l’écosystème naturel et de diminution de l’empreinte carbone locale. La réflexion continuera afin d’évaluer les meilleures dispositions possibles à sa mise en place. 		
Calendrier principales opérations	2022 -	<ul style="list-style-type: none"> • La réflexion sur la mise en place d’un PLUi continuera • Début réflexion sur mutualisation de matériels entre communes 	
	2023 -	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur la création d’un CIAS 	
	2024		
Porteurs du projet	CCDB et communes	Partenaires	Département, Associations locales ou nationale, CCAS, Région, Banque des territoires
Budgets et moyens estimés	Chargé de mission planification / urbanisme : 35 000€/an en contrat VAT	Financements repérés	<ul style="list-style-type: none"> - Aides financières à l’investissement DSIL / DETR... - VAT financé à hauteur de 15 000€

Indicateurs de suivi et de résultats

Documents produits
Délibérations prises par les collectivités
Equipements mutualisés

Axe 2	Adapter les pratiques du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux	Fiche Action N° 2.09 : Espaces publics
Objectifs Opérationnels	Aménager et entretenir les espaces publics en regard des enjeux environnementaux et climatiques	

Contexte	<p>Augmentation des températures de 2°C à 5°C (voire plus selon le dernier rapport du GIEC 2021) en moyenne sur l'année ; 3 à 7°C en période estivale. Augmentation des événements climatiques « extrêmes » (recrudescence des événements dits cévenols/méditerranéen, augmentation des durées des sécheresses, vague de froid courte mais extrême plus fréquente même au sud de la France...). Diminution des précipitations en moyenne de 20% d'ici à 2050, et d'autant plus marquée en période estivale et automnale...</p> <p>C'est via ce bilan réalisé par les bureaux d'étude « D'un monde à l'autre » et « Alnair » que les collectivités ont décidé de s'engager pour adapter le territoire aux problématiques futures.</p>	
Objectifs	<p>Adapter l'aménagement public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux fortes chaleurs et à la nécessité de maximiser l'absorption de l'eau dans les sols - pour réduire la consommation de ressource en eau et en énergie, - pour éviter toute source de pollution induite, - pour limiter les émissions de gaz à effet de serre liées à la création d'aménagements. <p>Favoriser les trames/corridors écologiques (vertes, bleues et noires).</p>	
Opérations attendues	<p>Gestion des espaces végétalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afin de limiter l'impact des fortes chaleurs, des sécheresses, l'effondrement de la biodiversité, plusieurs pratiques de gestions des espaces verts seront à prioriser: choix des essences/variétés qui se contentent de peu d'eau et adaptées aux évolutions du climat pour les plantations communales ; organisation des massifs de façon à créer des ensembles végétaux plus résistants et valoriser une certaine biodiversité; arrêt de l'arrosage, et optimisation lorsqu'il reste indispensable ; définition et mise en place de pratiques de jardinage écoresponsables (broyage sur place, paillage, absence de produit phytosanitaire, etc.), végétalisation des espaces urbains et reboisement alentour... - Les communes sont également invitées à ouvrir leur réflexion, en collaboration avec la société civile, à la création de jardins et/ou vergers partagés. <p>Éclairage public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs communes ont d'ores et déjà mis en place une extinction de leur éclairage public en pleine nuit, un remplacement par des systèmes plus économes, et une sensibilisation des entreprises pour éteindre leur vitrine ou éclairage extérieur en pleine nuit. Toutes les communes sont invitées à prendre de telles mesures. 	

	<p>Urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant l'imperméabilisation des sols, le PCAET relaye les mêmes objectifs et préconisations que plusieurs agences nationales (OFB, agence de l'eau Rhône Méditerranée, ADEME, Ministère de la transition écologique, etc.). A savoir, que les communes et la CCDB sont invitées à effectuer des travaux de désimperméabilisation (entre autres dans, les cours d'écoles, les parkings), ainsi qu'à limiter drastiquement l'imperméabilisation de nouvelles surfaces. 		
Calendrier principales opérations	Au fil de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des communes pour un territoire à l'extinction nocturne • Pratiques de gestion des espaces verts adaptés au changement climatique • Création d'espaces végétalisés, désimperméabilisation des espaces possibles... 	
Porteurs du projet	Communes et CCDB	Partenaires	Départ. Drome, Agence de l'eau, ADEME, Office National de la Biodiversité, Syndicat D'Energie de la Drôme (SDED), Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
Budgets et moyens estimés	-	Financements repérés	Agence de l'eau, SDED
Indicateurs de suivi et de résultats	Surfaces désimperméabilisées et végétalisées Nombre de communes en éclairage nocturne totale PLU ou cartes communales modifiés et engagés		

Axe 2	Adapter les pratiques du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux	Fiche Action N° 2.10 : Acteurs économiques écoresponsables
Objectifs Opérationnels	Engager les acteurs économiques du territoire vers des pratiques écoresponsables	

Contexte	<p>La Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux présente des particularités fortes telles que la persistance d'une économie de services notamment liés à la santé et à l'accueil des personnes âgées, au tourisme, un véritable attrait pour l'accueil des professions indépendantes.</p> <p>Le tissu économique est constitué essentiellement de TPE et d'entrepreneurs travaillant seul. 87% des entreprises enregistrées au Registre du Commerce et des Sociétés ont moins de 10 salariés (57,8% d'entre-elles n'en ont aucun).</p> <p>Le territoire a tendance à accentuer progressivement sa fonction résidentielle, même si le nombre d'emploi augmente régulièrement. L'indice de concentration de l'emploi est passé de 90% en 1990 à 80,7% en 2017, alors que le nombre d'emplois a connu une augmentation de 27% passant de 2260 à 2873 sur ces mêmes périodes.</p> <p>50% des emplois de la CCDB sont sur Dieulefit, et sinon sont assez bien répartis sur tout le territoire entre l'Est et l'Ouest. 60% des actifs résidents de la CCDB travaillent sur le territoire avec 32% à Dieulefit, 17% sur le territoire de Montélimar-Agglomération, le reste étant éclaté entre la vallée de la Drôme, le Grand Valentinois et le Tricastin.</p> <p>Le secteur tertiaire est largement prédominant sur le territoire. Il représente 69,5% des établissements (74,4% en Drôme) et 72,3% des emplois. Le secteur secondaire représente 20% des établissements (ce qui est équivalent dans la Drôme) et le secteur primaire reste très présent avec 10% des établissements (contre 5,3% en Drôme) et 9% des emplois.</p> <p>Le tourisme est diversifié et à taille humaine : culturel, de nature, lié aux savoir-faire et aux produits du terroir. Il est aussi un vecteur fort du maintien des activités agricoles et des structures paysagères de l'arrière-pays. Le territoire est reconnu « spot nature » pour la pratique des activités de pleine nature, les milieux naturels agricoles et forestiers sont particulièrement prisés pour la pratique de ces activités. Des conflits d'usage peuvent survenir. La multifonctionnalité des forêts est un enjeu grandissant sur le territoire.</p> <p>Le territoire comptabilise 300 hébergements marchands pour environ 290 000 nuitées touristiques par an. Il s'agit également d'un lieu de villégiature avec une part importante de résidences secondaires (23% des logements du territoire). Ainsi au plus haut de la saison touristique, la fréquentation du territoire augmente d'environ 70% par rapport au plus bas de la saison.</p> <p>Depuis 2017, le pays de Dieulefit-Bourdeaux est doté d'une stratégie touristique qui vise un développement maîtrisé autour des points forts du territoire. En 2018 c'est un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information touristique qui est mis en place. La promotion touristique du territoire s'inscrit dans un périmètre plus large, au sein d'une destination porteuse, celle de la Drôme Provençale.</p>
-----------------	--

	La CCDB travaille également de concert avec les chambres consulaires afin d'accompagner les entreprises dans leur projet de développement ou de structuration.		
Objectifs	Accompagner certains acteurs privés à adapter leur pratique aux enjeux climatiques et environnementaux par la sensibilisation, l'aide technique ou financière, l'aide à l'information, la promotion de certaines méthodes...		
Opérations attendues	<ul style="list-style-type: none"> - La CCDB lancera prochainement sa nouvelle stratégie touristique, qui intégrera la notion de tourisme durable dans ses ambitions et projets. Ces ambitions touristiques seront en lien avec les autres objectifs de ce PCAET (activités avec moindre impact environnemental, gestion de l'eau, des déchets, transports...) - La CCDB invite par ailleurs les acteurs touristiques à intégrer ces notions de durabilité dans leurs activités. - La CCDB, dans le cadre de sa commission « Développement économique », a d'ores et déjà ajusté son règlement d'aide à l'investissement des entreprises en incluant quelques critères écologiques. Ces critères pourront être développés en fonction des besoins du territoire. - La CCDB et les communes se font également le relai des divers accompagnements possibles des acteurs économiques du territoire sur les questions de : la gestion des flux, de l'énergie, des déchets, du bâtiment, des véhicules... tout autant de sujets pour lesquels les chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture...), ou des associations locales (CEDER, Soliha, Dromolib...) peuvent être mobilisées pour aider les entreprises. - La CCDB, dans le cadre de sa commission « Culture - Solidarités », a d'ores et déjà ajusté son règlement d'aide aux manifestations culturelles et artistiques, en demandant à ce qu'une prise en compte des impacts environnementaux soit jointe au dossier de demande de subvention. En fonction des besoins du secteur, et/ou de l'envie des élus du territoire, ces critères d'attribution et de montant pourront être ajustés pour mieux tenir compte d'une organisation écoresponsable. 		
Calendrier principales opérations	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Parution et distribution d'un livret aux entreprises 	
	2023	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la stratégie touristique durable • Ajustement du règlement d'aide aux manifestations culturelles 	
Porteurs du projet	CCDB	Partenaires	Office de tourisme, acteurs économiques et touristiques, Chambres consulaires
Budgets et moyens estimés	Livret aux entreprises (2022) : 2000€	Financements repérés	CEE via le SPPEH : 900€
Indicateurs de suivi et de résultats	Aides distribuées au secteur économique Règlement aides aux entreprises et aux associations culturelles Appels et demandes de conseil Création de la stratégie de tourisme durable		

Axe 3	Accompagner le territoire vers un quotidien et une consommation responsables	Fiche Action N° 3.11 : Résilience alimentaire
Objectifs Opérationnels	S'engager vers une résilience alimentaire du territoire	

Contexte	<p>Au travers de ses compétences, la CCDB soutient, promeut et encourage des pratiques agricoles et alimentaires durables sur son territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en menant des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules du secteur agricole (formation aux pratiques agro-écologiques, certification environnementale des exploitations...) - en orientant ses actions et ses soutiens (techniques et financiers) pour accompagner des projets exemplaires et les filières agricoles locales et durables - par le biais de la commande publique (restauration collective publique, événementiel) - en sensibilisant les habitants aux enjeux et aux actions à mettre en place (alimentation moins carnée, respect de la saisonnalité, lutte contre le gaspillage alimentaire...) - en mobilisant les acteurs du territoire, par exemple par le biais du Projet Alimentaire Territorial « Territoires résilience alimentaire » sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (du producteur au consommateur). <p>La Communauté de Communes a été labellisée en juin 2021 au Projet Alimentaire Territorial (PAT). Élaboré de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, le PAT vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.</p> <p>La Communauté de Communes envisage dans un premier temps d'élaborer une stratégie alimentaire concertée et partagée à l'échelle intercommunale, par une analyse approfondie du bassin de production et le fonctionnement du système alimentaire local. Dans un second temps, elle coordonnera l'élaboration d'un programme d'actions opérationnelles cohérent et transversal. Le Projet Alimentaire sera coordonné et mis en œuvre par la CCDB jusqu'en septembre 2024.</p> <p>Par ailleurs, le territoire travaille déjà sur plusieurs actions en lien comme les diagnostics de ferme réalisés par l'Hirondelle aux Champs (biodiversité), Agroforesterie (sylviculture), et la Chambre d'Agriculture (eau), la rationalisation de l'abattage, ou l'utilisation de produits locaux et bio dans la restauration collective.</p> <p>Dans son nouveau projet de territoire, Défi Climat, basé sur la transition écologique, la CCDB a pour ambition d'inclure une stratégie alimentaire concertée et multipartenariale. Une démarche de gouvernance unique est partagée avec la commune de Dieulefit, lauréate du programme « POPSU Territoires - résilience alimentaire », ainsi qu'avec de nombreux partenaires et acteurs locaux (élus, agriculteurs, associations, citoyens, institutionnels ...).</p>
-----------------	---

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en cohérence les diagnostics (POPSU et PAT). - Elaborer une stratégie alimentaire concertée et transversale à l'échelle intercommunale. - Faciliter l'accès au foncier agricole et favoriser l'installation d'agriculteurs. - Favoriser la consommation de produits locaux en restauration hors foyer. - Faciliter les changements de pratiques pour une alimentation plus « verte », sociale et équitable. - Valoriser les initiatives locales vers le développement des circuits courts alimentaires. 	
Opérations attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics portant sur le fonctionnement du système alimentaire local et l'analyse du bassin de production : réalisation d'enquêtes de terrain (volet consommateurs / besoins alimentaires), suivi et croisement des études (POPSU sur Dieulefit/PAT/démarche PAT du Département), rendu des études PAT et réunion publique, élaboration de la stratégie alimentaire et intégration dans Défi Climat. - Renouveaulement du Comité Local Installation Transmission, pour la reprise des exploitations agricoles. - Recensement des cédants en agriculture et des terres agricoles non cultivées et mise à jour de la base de données foncières. - Structuration de la restauration collective, approvisionnement en produits alimentaires locaux et de qualité, animations pédagogiques et lutte contre le gaspillage alimentaire, formation des agents. - Incitation et soutien à la réalisation de diagnostics agroécologiques. - Création de supports pédagogiques « fiches producteurs », animations pédagogiques autour de la saisonnalité, visuels de producteurs ... - Organisation de journées d'échanges autour des changements de pratiques en agriculture, création d'un réseau de fermes pilotes et réalisation de diagnostics. - Extension de l'accompagnement à l'approvisionnement de la restauration collective (échelle CCDB) en produits locaux et de qualité. - Pour les consommateurs, autres que la restauration collective : valorisation des productions locales. - Pour les consommateurs, autres que la restauration collective : Lutte contre le gaspillage alimentaire. - 	
Calendrier principales opérations	2022 - 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du diagnostic alimentaire et de la stratégie alimentaire • Création de supports pédagogiques « fiches producteurs », animations pédagogiques autour de la saisonnalité, visuels de producteurs ... • Elaboration de la candidature à Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et définition de l'expérimentation de « réinsertion par le maraîchage »

		<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de journées d'échanges autour des changements de pratiques en agriculture, création d'un réseau de fermes pilotes et réalisation de diagnostics 	
	2023 - 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Extension de l'accompagnement à l'approvisionnement de la restauration collective (échelle CCDB) en produits locaux et de qualité et mise en cohérence avec la structuration d'un service de livraison • Etude « valorisation des biodéchets » et sensibilisation autour du gaspillage alimentaire • Mise en œuvre de l'opération réinsertion par le maraîchage • Accompagnement à la réalisation de diagnostics de fermes autour des changements de pratiques en agriculture 	
Porteurs du projet	Communes et CCDB	Partenaires	Chambre d'Agriculture de la Drôme, Agribiodrôme, ADEAR, Agricourt, La Ferme Blue Soil, Archimède, Association Interstice, Association Drômoise d'Agroforesterie (ADAF), L'hirondelle aux champs, Village en transition, Les peuples liés...
Budgets et moyens estimés	Budget dossier « PAT » déposés : 290 070 € - dont 69 010€ de frais salariaux des chargé.es de mission déjà présent.es.	Financements repérés	182 000 € soit un reste à charge pour la CCDB de 13 020€/an sur trois ans.
Indicateurs de suivi et de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres, réunions et d'acteurs impliqués dans les réunions et les projets - Nombre d'agriculteurs / consommateurs / entreprises de transformation / distributeurs / commerçants / restaurateurs enquêtés dans le cadre des diagnostics - Nombre d'agriculteurs installés, engagés dans des démarches de conversion, dans la démarche de recherche-action en agroécologie - Part des produits locaux et de qualité dans la restauration collective - Nombre d'hectares recensé de terres incultes, abandonnées, en friches - Documents de communication produit : Nombre de rencontres publiques, articles presse et pages web dédiés, nombre de fiches producteurs pour la sensibilisation des convives, réalisation d'une série de Podcasts à télécharger, réalisation de supports vidéos dans le cadre de Défi Climat 		

Axe 3	Accompagner le territoire vers un quotidien et une consommation responsables	Fiche Action N° 3.12 : Objectif Zéro Déchet
Objectifs Opérationnels	Mobiliser le territoire vers un objectif zéro déchet	

Contexte	<p>Pour répondre au mieux aux enjeux environnementaux et règlementaires, la CCDB a su faire évoluer le service gestion des déchets, depuis la prise de compétence collecte et traitement en 2000. Un plan de réduction des déchets a été validé. L'objectif est de réduire la quantité de déchets de 7 % par rapport à 2014. L'information est très régulière auprès de la population, avec des animations et dans une optique participative. Dans le cadre de l'évaluation environnementale faite par CITEO en 2018, la CCDB a été classée dans les 10 meilleures collectivités françaises.</p> <p>Quelques dates repères :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 2003-2004 : Modification de la grille tarifaire de la Redevance ordures ménagères (ReOM) Particuliers/Professionnels pour une meilleure répartition du coût du service entre les usagers. Un des intérêts de ce mode de facturation est qu'ils prennent conscience du coût car la facture est dissociée des impôts locaux. ⇒ 2010-2011 : Création de deux plateformes de déchets verts pour les professionnels du territoire (paysagistes) et mairies (agents communaux) dans le but de désengorger les déchèteries et d'avoir une gestion locale et vertueuse de ces matières. Les végétaux stockés sont traités par compostage en tas. Le compost issu de ces plateformes est ensuite analysé et distribué gratuitement aux usagers. ⇒ 2012-2013 : Projet de conteneurisation avec la mise en place des Points d'Apport Volontaire (suppression points de regroupements). Chaque point est équipé de conteneurs d'ordures ménagères et de tri sélectif (papier, emballages, verre, ...) pour favoriser au maximum le recyclage. ⇒ 2016 : Mise en place d'un partenariat avec des agriculteurs locaux pour traiter par compostage les déchets verts issus des déchèteries. ⇒ 2019 : Passage à l'extension des consignes de Tri (« Tous les emballages se trient »), qui a eu pour incidence +40% d'apport comparé à 2018 Livraison et mise en place des nouveaux conteneurs OM avec contrôles d'accès pour le passage à la redevance incitative (RI). ⇒ 2020 : Lancement de l'année « à blanc » pour la Redevance Incitative. Les foyers ont le choix entre 4 forfaits, avec comptage des volumes déposés. ⇒ 2021 : Ajustement des équipements et préparation de la facturation. <p>La collectivité est fortement engagée dans une démarche de tri à la source des biodéchets, que ce soit dans les structures de restauration collective, que pour les logements collectifs et individuels. Depuis le démarrage du programme de valorisation des biodéchets (2015), environ 950 composteurs individuels ont été distribués (composteurs subventionnés par le SYPP). Parallèlement, environ 45 sites de compostages collectifs et partagés ont été installés.</p> <p>La CCDB devrait certainement menée une étude sur une potentielle collecte de biodéchets (pour les centres bourgs). Le but étant de pouvoir proposer une solution</p>
-----------------	---

	<p>adaptée à tous et de répondre aux obligations réglementaires actuelles et futures (obligation du Tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024).</p> <p>La simplification du geste de tri des emballages a permis de réduire fortement les OM. L'outil fiscal, qu'est la redevance incitative, est un levier efficace pour continuer dans cette dynamique de réduction des déchets ultimes et veiller à la maîtrise des coûts et donc de la facturation aux usagers.</p> <p>Des indicateurs très positifs : nous avons pu observer une diminution de 46% des ordures ménagères entre 2019 et 2020 et une augmentation de 11.5% du tri sélectif (emballages, papiers, verre et cartons)</p> <p>Les conteneurs de Tri sélectif (principalement ceux pour les emballages) étant de plus en plus sollicités avec l'intensification du geste de tri, se dégradent. Il semble plus que pertinent de prévoir des investissements, mais le budget du service ne permet que très peu d'investissement actuellement.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Engager le territoire dans une stratégie « zéro déchet ». - Permettre de valoriser territorialement les déchets verts ou biodégradables produits localement. - Accompagner l'engagement des citoyens et des entreprises dans la gestion de leur déchet.
<p>Opérations attendues</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La CCDB s'engage à réaliser une stratégie de mise en œuvre d'actions permettant de viser un objectif à long terme « Zéro déchet ». Ce travail sera réalisé en partenariat avec les différents secteurs d'activité, communes, acteurs du déchet sur le territoire, et citoyens. - La valorisation des achats en vrac, l'achat de produits réparables ou réutilisables, la sensibilisation au tri... sont autant de pratiques que les collectivités et les citoyens du territoire seront invités à mettre en œuvre dans leur quotidien. - En matière de gestion des déchets verts, le compostage, le broyage sur place des végétaux, le paillage... sont autant de pratiques valorisées et valorisables. Sur un temps plus court, le territoire de la CCDB vise un objectif de gestion autonome et territoriale des déchets verts et organiques. - Les acteurs du territoire seront invités à mettre en place, des systèmes de consigne, de ramassage de déchet organique, à réduire drastiquement les emballages jetables, à ne proposer que des emballages réutilisables ou compostables, à sensibiliser leur clientèle... - La sensibilisation et la communication seront des éléments importants pour faire évoluer les pratiques (voir fiche action sensibilisation n°3.13). - La sensibilisation à la protection des milieux, face à la pollution due aux déchets sera encouragée sur tout le territoire. - La communication, en matière de tri et de gestion des déchets sera adaptée à l'accueil des touristes : traduction en plusieurs langues des consignes, création d'un dialogue avec les professionnels du tourisme, mise en place de pancartes à des lieux stratégiques de flux touristiques et de pollution...

Calendrier principales opérations	2022	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des professionnels du tourisme par la CCDB • Etude sur la collecte des biodéchets 	
	2024	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion et mise en place d'actions dans le cadre d'une stratégie territoriale « Zéro Déchet » en lien avec le SYPP. 	
Porteurs du projet	Communes et CCDB	Partenaires	COPREV, Citoyens, agriculteurs, entreprises du territoire
Budgets et moyens estimés	A définir par la suite	Financements repérés	
Indicateurs de suivi et de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'opérations : sensibilisation, groupe de travail, stratégie... - Quantité d'ordures ménagères résiduelles 		

Axe 3	Accompagner le territoire vers un quotidien et une consommation responsables	Fiche Action N° 3.13 : Sensibiliser
Objectifs Opérationnels	Promouvoir et soutenir les comportements écoresponsables	

Contexte	<p>Le territoire de la CCDB est un territoire peu dense, riche en diversité culturelle et associative. Le nombre important d'associations permet aux citoyens de tisser des liens relationnels forts.</p> <p>La richesse patrimoniale et environnementale : 2 Espaces Naturels Sensibles (ENS), 2 zones Natura 2000, 9 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et 3 de type 2, 2 zones de protections spéciales (oiseaux), ... est un enjeu primordial de biodiversité et d'attrait, qu'il convient de partager et protéger.</p> <p>Néanmoins, le territoire dispose de peu de références sur la connaissance des milieux et de la biodiversité (fonctionnement écologique des massifs et des espaces de transition). Il ya un réel déficit d'appropriation de ces thématiques par la population, ce qui nuit à la mise en place d'une stratégie globale de gestion (élaboration d'un contrat « trames vertes et bleues », valorisation commune des espaces naturels remarquables selon une logique de « massifs »...).</p> <p>Les sites naturels, ainsi que les espaces agricoles et forestiers sont le lieu de pratiques hétérogènes (production, loisir, volonté de préservation...) pouvant générer des conflits d'usages. Il s'agit de concilier davantage les différents usages de l'espace à travers le développement de pratiques alternatives et des principes de gestion durable, collective et concertée.</p>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des outils de préservation et de gestion des milieux. - Accompagner les citoyens du territoire vers des pratiques de vie quotidienne écoresponsables. - Transmettre, former et responsabiliser aux enjeux écologiques, agricoles et forestiers. - Expérimenter, tester des approches innovantes en matière de sensibilisation, de communication et d'éducation. 	
Opérations attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Les associations du territoire, entreprises et citoyens seront invités à proposer des actions permettant de sensibiliser un public adulte ou enfant à la transition écologique (plantations d'arbres, sensibilisation à l'alimentation saine et locale, sobriété, jardinage et pratiques agro écologiques, impact du numérique, etc.). - Les collectivités sont invitées à proposer des actions permettant de sensibiliser les publics à la transition écologique. - Les animations à destination des enfants seront privilégiées, notamment celles basées sur le jeu. 	

	<ul style="list-style-type: none"> - La CCDB pourra également mener un travail de réflexion sur les circuits randonnées ou touristiques en intégrant la connaissance, la protection ou la valorisation d'un patrimoine naturel (faune, flore, milieux écologiques, biologiques...). - La CCDB invite les associations et les organisateurs de manifestations à intégrer les enjeux environnementaux dans leurs projets. 		
Calendrier principales opérations	2022 - 2028	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de sensibilisation du grand public 	
Porteurs du projet	Communes et CCDB	Partenaires	Associations (locales, départementales ou régionales), ...
Budgets et moyens estimés	Sensibilisation : 2000€/an	Financements repérés	ADEME, AAP, Service Civique
Indicateurs de suivi et de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Challenges ou jeux mis en place - Outils de sensibilisation nature mis en place par la CCDB - Recrutement d'un chargé de mission sensibilisation/animation 		

Axe 4	Piloter et animer la démarche Défi Climat	Fiche Action N° 4.14 : Communiquer et partager
Objectifs Opérationnels	Communiquer, informer et partager	

Contexte	<p>A l'échelle du territoire, chaque chargé.e de mission thématique dispense l'information vers ses réseaux : citoyen, élus, entreprises ou associations. Il est donc difficile de toucher celles et ceux qui se situent en dehors de ces cercles. Les canaux d'information sont nombreux et demandent du temps pour les renseigner.</p> <p>Dans le même temps, les besoins en communication augmentent, et ne restent pas seulement cantonnés au domaine de l'urgence climatique. Tous les acteurs du territoire, élus, citoyens, entrepreneurs, ... cherchent constamment à partager de l'information.</p> <p>Au milieu de tout cela, la transition écologique apparaît comme sévèrement dépendante d'une prise de conscience de la part de chacun. Les besoins en sensibilisation et en communication sont donc très importants, et ont été unanimement soulignés par ceux qui ont pu participer à des réunions sur la construction du PCAET.</p> <p>Dans les faits, le territoire possède pourtant un bon réseau de communication avec notamment un cinéma, une radio locale, des bulletins municipaux et intercommunal édités pour certains plusieurs fois par an, des sites internet (communaux, CCDB mais également associatifs) ...</p> <p>Concernant la CCDB, le site Internet relaie les informations sur l'énergie (sur les bons gestes, liens vers fiches ADEME, ...), sous un onglet spécifique mais qui reste peu consulté.</p> <p>Un bulletin intercommunal (parution 2 fois par an) a évoqué la transition énergétique, le PLH. Il rappelle les dates des permanences EIE et SOLIHA. Certains bulletins communaux reprennent ces informations.</p>	
Objectifs	Mettre en place un réseau de communication efficace et collaboratif, permettant de relayer les informations nécessaires aux objectifs poursuivis dans le PCAET.	
Opérations attendues	<ul style="list-style-type: none"> - La création d'une stratégie globale de communication apparaît essentielle pour créer une harmonie et une efficacité face aux divers canaux d'information : sites internet, réseaux sociaux, magazines, bulletins, newsletters, applications mobiles, journaux, stands d'information, panneaux d'affichage et affiches... - Les communes s'engagent à communiquer de manière générale sur le Défi Climat. 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités s'engagent à relayer leur projet et solutions sur les divers thèmes du PCAET, d'apporter leur soutien et retour d'expérience aux autres collectivités. - Un partenariat spécifique pourra être conclu afin de mettre en place des actions de communication propre au territoire avec quelques acteurs spécifiques à large public : le(s) cinéma(s), les journaux locaux, les maisons France service, les acteurs économiques volontaires. - La notion de partage passe également par la création d'évènements festifs autour du défi climat. - Les collectivités seront invitées à relayer auprès de leurs citoyens les diverses informations relatives au changement climatique, et d'afficher leurs propres engagements. La CCDB intégrera ces éléments dans son bulletin semestriel et sur son site Internet. Les communes seront invitées à en faire de même. 		
Calendrier principales opérations	2023	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie globale de communication sur le défi climat • Evènement festif autour du défi climat 	
	2024	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat de communication avec d'autres acteurs privés ou volontaires de la communication 	
Porteurs du projet	Associations, communes et CCDB	Partenaires	Citoyens, acteurs locaux, ADEME, journaux, entreprises du territoire
Budgets et moyens estimés	Financement à préciser par la suite	Financements repérés	Volontariat Administratif Territorial, Service Civique si recrutement
Indicateurs de suivi et de résultats	Création d'une stratégie de communication Mise en place d'un groupe de travail collaboratif Création de partenariat de communication Evènements culturels ou festifs participant à la sensibilisation et au partage d'information sur les objectifs du PCAET		

Axe 4	Piloter et animer la démarche Défi Climat	Fiche Action N° 4.15 : Suivi et pilotage
Objectifs Opérationnels	Suivre et piloter la démarche Défi Climat	

Contexte	<p>En 2018, les élus de la CCDB ont pu s’engager dans l’élaboration d’un Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET). Ce PCAET n’étant pas une obligation pour une intercommunalité de moins de 20 000 habitants, ce dernier peut être relativement simplifié et adapté aux besoins du territoire.</p> <p>Preuve de l’intérêt des élus pour le sujet, deux bureaux d’étude ont été mandatés afin de réaliser un diagnostic territorial sur le changement climatique, la consommation et la production d’énergie, et la vulnérabilité du territoire.</p>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser les moyens pour mettre en œuvre les actions en lien avec les partenaires, collectivités, acteurs locaux. - Permettre aux élus, acteurs, citoyens de disposer d’éléments nécessaires pour favoriser la prise de décision. - Positionner la CCDB comme centre de ressource et de suivi de la transition écologique sur le territoire. - Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie 	
Opérations attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser un salarié sur le déploiement, le suivi et l’animation du plan d’actions du PCAET et engager un plan de formation nécessaire à ses missions. - Assurer une veille sur les élaborations/révision de financements, les appels à projets, les appels à manifestation d'intérêt, etc. - Assurer le suivi et la bonne réalisation des actions : comparaison de l’avancement avec les indicateurs proposés. - Engager les actions d’information et de sensibilisation inscrites au programme dans les différents axes. Notamment éditer une note à l’attention des communes afin de tenir informées celles-ci de l’avancement du PCAET, des opérations attendues et des opérations aidées. - Évaluer dans 3 ans, en 2025, les impacts du PCAET et les niveaux d'avancement pour éventuellement adapter les ambitions et atteindre les objectifs fixés par la stratégie afin de répondre aux exigences régionales et nationales. - Le portage politique de la stratégie climat air énergie sera assuré par un comité de suivi PCAET incluant : citoyens, chargés de mission concernés (CCDB, SDED, ADEME...), élus, représentants associatifs, représentants Département, Région, État, etc. Une réunion de suivi par an sera organisée dès que le PCAET sera validé. 	
Calendrier principales opérations	2022 - 2028	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de suivi et pilotage annuel • Edition d’une note annuelle sur l’avancement à destination des communes
	2025	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan triennal du PCAET

Porteurs du projet	Communes et CCDB	Partenaires	Département, Région, DDT, SDED, ADEME
Budgets et moyens estimés	-	Financements repérés	-
Indicateurs de suivi et de résultats	Nombre d'actions du PCAET réalisées Suivi des indicateurs de consommation énergétique, de production d'Energies Renouvelables (EnR) et d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).		

Axe 4	Piloter et animer la démarche Défi Climat	Fiche Action N° 4.16 : Gouvernance
Objectifs Opérationnels	Créer une gouvernance territoriale citoyenne, relais des actions portées	

Contexte	<p>Lors de la phase de diagnostic et de rédaction du plan d'actions du PCAET, plusieurs réunions publiques ont permis aux citoyens de s'informer, donner leur avis et propositions sur la transition écologique.</p> <p>Une réflexion a ensuite pu être menée par les élus et bureaux d'étude afin de définir une organisation pérenne de gouvernance territoriale citoyenne.</p>		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser la société civile en développant la concertation - Faire évoluer et adapter les projets, ou ambitions du PCAET en fonction des propositions élus et citoyennes. - Permettre aux citoyens de se faire le relai d'actions qu'ils portent et qui sont en lien avec le PCAET. - Permettre aux citoyens d'être tenu informés des opérations attendues, lancées par les collectivités sur la transition écologique. 		
Opérations attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une gouvernance territoriale citoyenne. Celle-ci inclue la réunion et organisation d'un « conseil territorial de l'énergie et du climat ». Ouvert à tous, ce comité peut s'assimiler à une assemblée citoyenne, lieu privilégié pour dialoguer autour de la démarche, et d'échanger autour d'idées nouvelles. Si certaines idées nécessitent une implication de la CCDB, alors elles sont ensuite étudiées par les commissions thématiques référentes avant qu'une décision intercommunale soit votée. (voir schéma explicatif en annexe 1). - La CCDB mobilisera les citoyens dans le processus de décision et organisera, en collaboration avec le service public concerné, des groupes de travail et des dispositifs participatifs variés relatifs aux projets climat-air-énergie. 		
Calendrier principales opérations	2022 - 2028	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle d'un « comité territorial de l'énergie et du climat » 	
Porteurs du projet	Communes, CCDB, citoyens	Partenaires	-
Budgets et moyens estimés	-	Financements repérés	-
Indicateurs de suivi et de résultats	<p>Organisation d'une réunion publique</p> <p>Propositions d'actions par les citoyens</p>		

Recapitulatif du budget mentionné :

Bilan	Dépenses			Recettes	
	Sommes déjà « engagées » ou prévues en 2022	Etudes si prestataire extérieur	Sommes nouvelles	Subvention pour études si prestataire externe	Autres sources de financement
Axe 1	61 000 €	50 000 €	11 000 €	21 000 €	10 000 €
Axe 2	70 000 €	-	45 000 €	-	71 300 €
Axe 3	221 000 €	-	2 000 €	-	182 000 €
Axe 4	-	-	-	-	-
TOTAL	352 000 €	50 000 €	58 000 €	21 000 €	263 300 €
TOTAL	Dépenses :	460 000 €		Recettes :	284 300 €

INSTANCES DE DISCUSSION ET DE MISE EN OEUVRE

ORGANE EXECUTIF

ORGANE DELIBERANT

« CONSEIL TERRITORIAL DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT »
 Lieu privilégié d'animation de la démarche et "creuset" d'idées.
 Ouvert à tous les acteurs intéressés, et notamment :
 ► les partenaires locaux, professionnels ou associatifs,
 ► les acteurs institutionnels volontaires,
 ► les citoyens "énergimotives", des citoyens "lambdas"

« Conseil Territorial de l'énergie et du climat »
 propose et échange autour des initiatives possibles. Il suit ensuite la démarche de mise en œuvre.

Commission Défi Climat
 propose, discute des orientations stratégiques et prépare les initiatives soumises ensuite au bureau.

COMMISSION DÉFI CLIMAT
 Élaboration, suivi et pilotage du Défi Climat

Bureau amende les propositions de la commission Défi Climat avant la présentation au conseil communautaire.

Conseil Communautaire
 délibère sur les propositions faites par le bureau. Ces propositions seront ensuite appliquées par l'équipe projet et suivies par le conseil territorial de l'énergie.

Autres Commissions Thématiques de la CCDB

Equipe Projet anime les interactions entre la commission défi climat et le conseil territorial. Elle met en œuvre et suit les décisions du conseil communautaire.

EQUIPE
 Vice-Présidente des services du Défi Climat
 Directrice des services de la CCBD
 Chargé de mission Défi Climat et tous les autres agents des services concernés, au gré des besoins

PROJET
 Climat CCBD

ANNEXE 1 :